

---

**Val-David fait le point sur le projet de prolongement du réseau d'égout et d'aqueduc dans le secteur Prédéal-Trudeau**

---

Mercredi 11 mai 2022 — C'est à la séance ordinaire du 10 mai dernier que le Conseil municipal a annoncé sa décision d'annuler le Règlement d'emprunt relié au projet de prolongement du réseau d'égout et d'aqueduc dans le secteur des rues Duquette, Prédéal-Trudeau et Marie-Anne.



Rappelons que le Règlement d'emprunt 758, au montant de 6 551 228 \$, avait fait l'objet d'un registre le 26 avril dernier. L'obtention des 30 signatures requises pour l'obtention d'un scrutin référendaire a été atteinte (30 signataires/187 personnes habiles à voter).

La nécessité de tenir un scrutin référendaire combiné à la grève des ingénieurs de l'État, qui sévit actuellement, compliquait considérablement l'échéancier de réalisation du projet en 2022. C'est pourquoi le Conseil a décidé de reporter la décision de poursuivre ou non le projet en 2023.

Cette période permettra d'évaluer la conformité de toutes les installations septiques et les impacts de celles-ci sur l'environnement, ainsi que les impacts financiers et sanitaires de la réalisation ou non du projet pour les résidents du secteur.

Ce règlement concernait le branchement de 89 immeubles au réseau d'égout et 9 nouvelles résidences au réseau d'aqueduc sur les rues Marie-Anne, Wilfrid, Rolland, Prédéal-Trudeau, Beaulne-Jutras, Duquette, Lauzon, Hermine Thibault, Boutin, la montée Prédéal-Trudeau et la Route 117 (entre les rues Marie-Anne et Trudeau).

Dans ce secteur, 80 % des installations septiques ont plus de 20 ans et atteignent leur durée de vie utile. Le remplacement de celles-ci sera inévitable sans le prolongement du réseau d'égout municipal. Cependant, 57 % des terrains ont potentiellement une superficie trop petite (1 500 m<sup>2</sup> ou 2 000 m<sup>2</sup> pour un terrain riverain) pour le remplacement de leur installation septique. Pour ces terrains, l'alternative au prolongement des égouts réside dans l'installation d'une fosse scellée. Les fosses scellées requièrent un entretien régulier, pouvant aller jusqu'à une vidange mensuelle, ce qui pourrait représenter des coûts annuels entre 3 960 \$ et 4 480 \$.

*« Malheureusement, dans ce secteur, il n'y a pas d'issue facile et à bas coût pour régler le problème des fosses septique en fin de vie utile, située sur de petits terrains. Le Conseil souhaite ardemment, par l'analyse approfondie de chacune des installations, trouver la meilleure solution. Celle qui va assurer la pérennité du secteur en protégeant la conformité des installations septiques tout en protégeant la qualité de l'eau potable de ces propriétés et la santé de la rivière du Nord, »* exprime la mairesse Dominique Forget.

Les citoyens du secteur seront personnellement avisés de l'état de la situation et des étapes à venir, via une communication écrite. La Municipalité et le Conseil souhaitent plus que jamais régler cette problématique dans ce secteur.